

**Note sur la consommation de l'espace agricole  
dans le cadre du projet de Ferme éolienne de la Région de Guise SAS**



**Communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville (02)**



Volkswind France –Antenne Région Centre  
Les Granges Galands - 32, rue de la Tuilerie  
37 550 SAINT AVERTIN

*Version consolidée – Janvier 2018*



## Table des matières

I) Localisation du projet.....	6
II) Plan par éolienne et données sur l'espace agricole consommé.....	11
a) Éolienne E01 (Aisonville-et-Bernoville).....	12
b) Éolienne E02 (Aisonville-et-Bernoville).....	14
c) Éolienne E03 (Noyales).....	16
d) Éolienne E04 (Noyales).....	18
e) Éolienne E05 (Aisonville-et-Bernoville).....	20
f) Éolienne E06 (Aisonville-et-Bernoville).....	22
g) Éolienne E07 (Noyales).....	24
h) Éolienne E08 (Noyales).....	26
i) Éolienne E09 (Aisonville-et-Bernoville).....	28
III) Accessibilité particulière à E01 et E02.....	30
IV) Accessibilité des parcelles .....	34
V) Bilan sur la consommation de l'espace agricole sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville (02) – option 1 .....	36
VI) Bilan sur la consommation de l'espace agricole sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville (02) – option 2.....	36
VII) Conclusion .....	37

## Table des cartes :

Carte 1 : Plan de situation .....	8
Carte 2 : Plan de masse .....	9
Carte 3 : Plan sur fond de vue aérienne.....	10
Carte 4 : Plan de l'éolienne E01 .....	13
Carte 5 : Plan de l'éolienne E02 .....	15
Carte 6 : Plan de l'éolienne E03 .....	17
Carte 7 : Plan de l'éolienne E04 .....	19
Carte 8 : Plan de l'éolienne E05 .....	21
Carte 9 : Plan de l'éolienne E06 .....	23
Carte 10 : Plan de l'éolienne E07 .....	25
Carte 11 : Plan de l'éolienne E08 .....	27
Carte 12 : Plan de l'éolienne E09 .....	29
Carte 13 : Plan de l'accès option 1 .....	31
Carte 14 : Plan de l'accès option 2 .....	32
Carte 15 : Plan d'arrivée des convois .....	33
Carte 16 : Localisation des chemins à renforcer et à créer.....	35

## Table des tableaux :

Tableau 1 : Récapitulatif des surfaces grevées par le projet – Option 1 .....	36
Tableau 2 : Récapitulatif des surfaces grevées par le projet – Option 2 .....	36
Tableau 3 : Calcul de la surface agricole utile après implantation des éoliennes – Option 1 .....	37
Tableau 4 : Calcul de la surface agricole utile après implantation des éoliennes – Option 2 .....	37

**Préambule :**

Avec l'augmentation de l'urbanisation en France, il apparaît nécessaire d'évaluer l'impact de la consommation des terres agricoles de tout nouveau projet d'urbanisation y compris par les éoliennes. Pour ce faire, une commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) a été créée en application de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 dans le département de l'Aisne.

Cette note sur la consommation de l'espace agricole dans le cadre du projet de Ferme éolienne de la Région de Guise SAS vise à répondre à la question de la consommation de l'espace agricole due aux éoliennes. Cette nouvelle obligation, entrée en vigueur par décret n°2011-189 du 16 Février 2011, s'applique aux permis de construire éoliens déposés à compter du 28 Janvier 2011.

Cette note donnera lieu à la formulation d'un avis par la commission départementale de la consommation de l'espace agricole (CDCEA), et celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

## I) Localisation du projet

Le projet de Ferme éolienne de la Région de Guise SAS se situe sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville dans l'Aisne en région Hauts-de-France, à une quinzaine de kilomètre au nord-est de Saint-Quentin. La zone de projet occupe des terrains agricoles, desservis par plusieurs chemins ruraux et routes départementales, ce qui facilitera l'accès aux éoliennes et réduira la nécessité de créer de nouveaux chemins pour accéder aux machines.

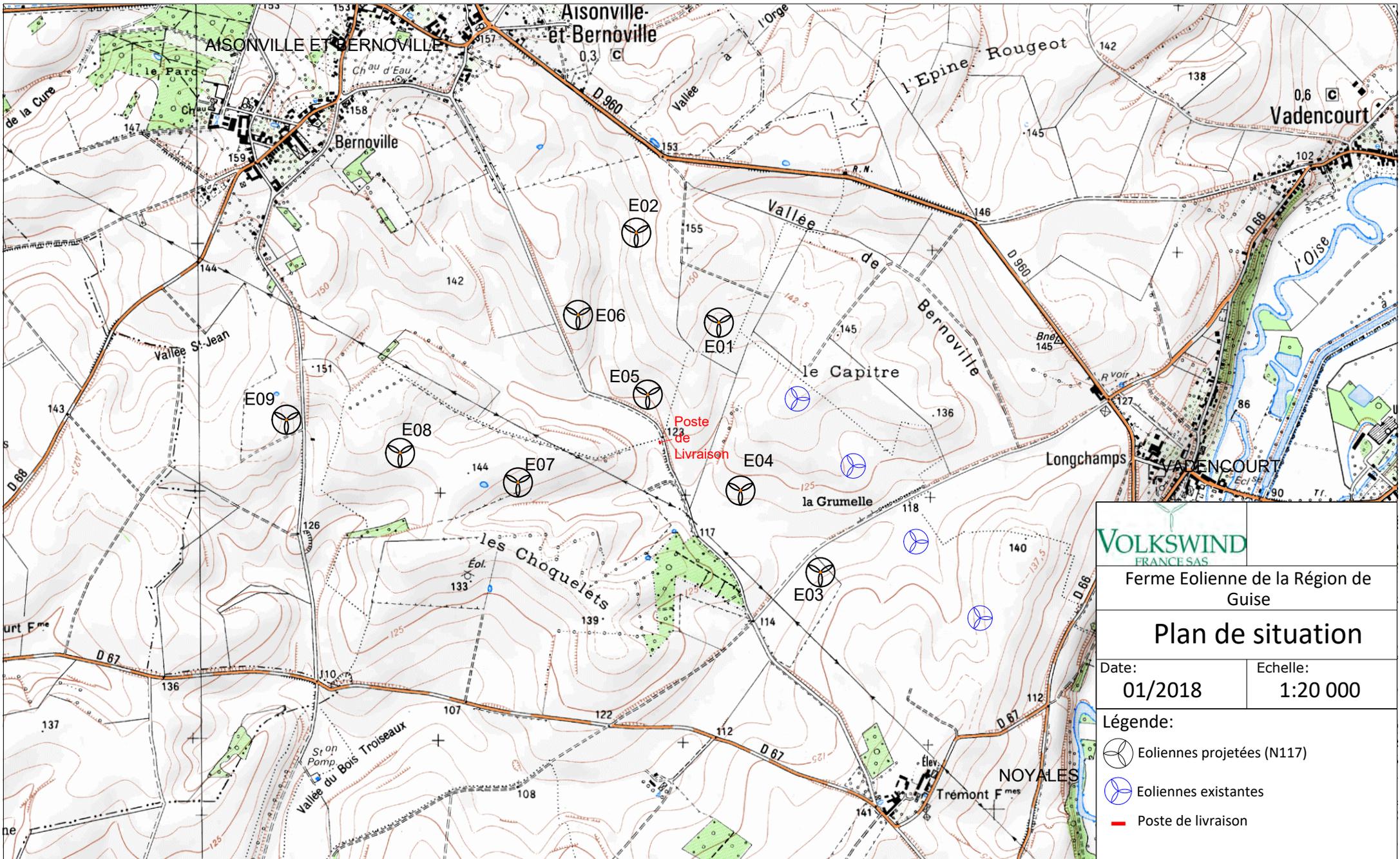
En effet, les éoliennes doivent être accessibles pendant toute la durée de vie du parc, c'est-à-dire une quarantaine d'années, par des véhicules de maintenance, mais également des convois exceptionnels. Ces convois permettent d'acheminer les éléments de la machine pendant la construction du parc ainsi qu'en cours d'exploitation, en cas de panne importante d'un des composants principal (pales, génératrice, etc.). Les installations, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif au classement en ICPE des éoliennes, doivent disposer en permanence d'un accès carrossable pour l'intervention des services d'incendie et de secours.

Le parti d'aménagement recherché par la Société a été de limiter autant que possible l'emprise au sol du projet et notamment d'éviter la création de nouveau linéaire de chemins d'accès, consommateurs d'espace agricole. Leur localisation au sein de chaque parcelle a été étudiée avec les propriétaires mais surtout les exploitants, puisqu'ils subissent directement la gêne occasionnée par la réalisation de l'aire de maintenance et du chemin d'accès à l'éolienne.

Il est à noter que les exploitants perçoivent une indemnisation pour la perte de surface agricole et la difficulté éventuelle d'exploitation après implantation des machines sur les parcelles. Cette indemnisation permet ainsi d'assurer un revenu fixe et donc de stabiliser la trésorerie des exploitants concernés. Ces derniers sont d'ailleurs des partenaires volontaires du projet.

Les cartes suivantes montrent les chemins existants qui devront être renforcés pour les besoins du projet (en bleu). Il s'agit d'emprises préexistantes qui n'engendrent pas de consommation de terres agricoles supplémentaires. A contrario, les chemins à créer pour accéder aux éoliennes (en vert et gris) consommeront de l'espace et sont détaillés ci-dessous.

Plusieurs facteurs influencent le choix de l'implantation finale des éoliennes : distances de recul entre deux éoliennes pour éviter les effets de sillage, recul par rapport aux structures ligneuses (préservation de la biodiversité du site), contraintes locales (présence de faisceau hertzien, de gazoduc, distance de recul par rapport aux voiries, etc.) et contraintes foncières (puisque le projet se réalise avec des propriétaires et exploitants volontaires). Plus généralement ensuite, les contraintes paysagères et acoustiques guident également le choix d'implantation. L'installation d'une éolienne résulte donc d'une analyse multicritère mais la plus faible emprise au sol possible est toujours recherchée. D'ailleurs, cela répond aussi à des impératifs économiques car chaque emprise au sol nécessitera la réalisation de génie civil important, ce qui représente un coût pour la Société qui a donc tout intérêt à les limiter.



<b>VOLKSWIND</b> FRANCE SAS	
Ferme Eolienne de la Région de Guise	
<b>Plan de situation</b>	
Date:	Echelle:
<b>01/2018</b>	<b>1:20 000</b>
Légende:	
	Eoliennes projetées (N117)
	Eoliennes existantes
	Poste de livraison

AISONVILLE ET BERNOVILLE

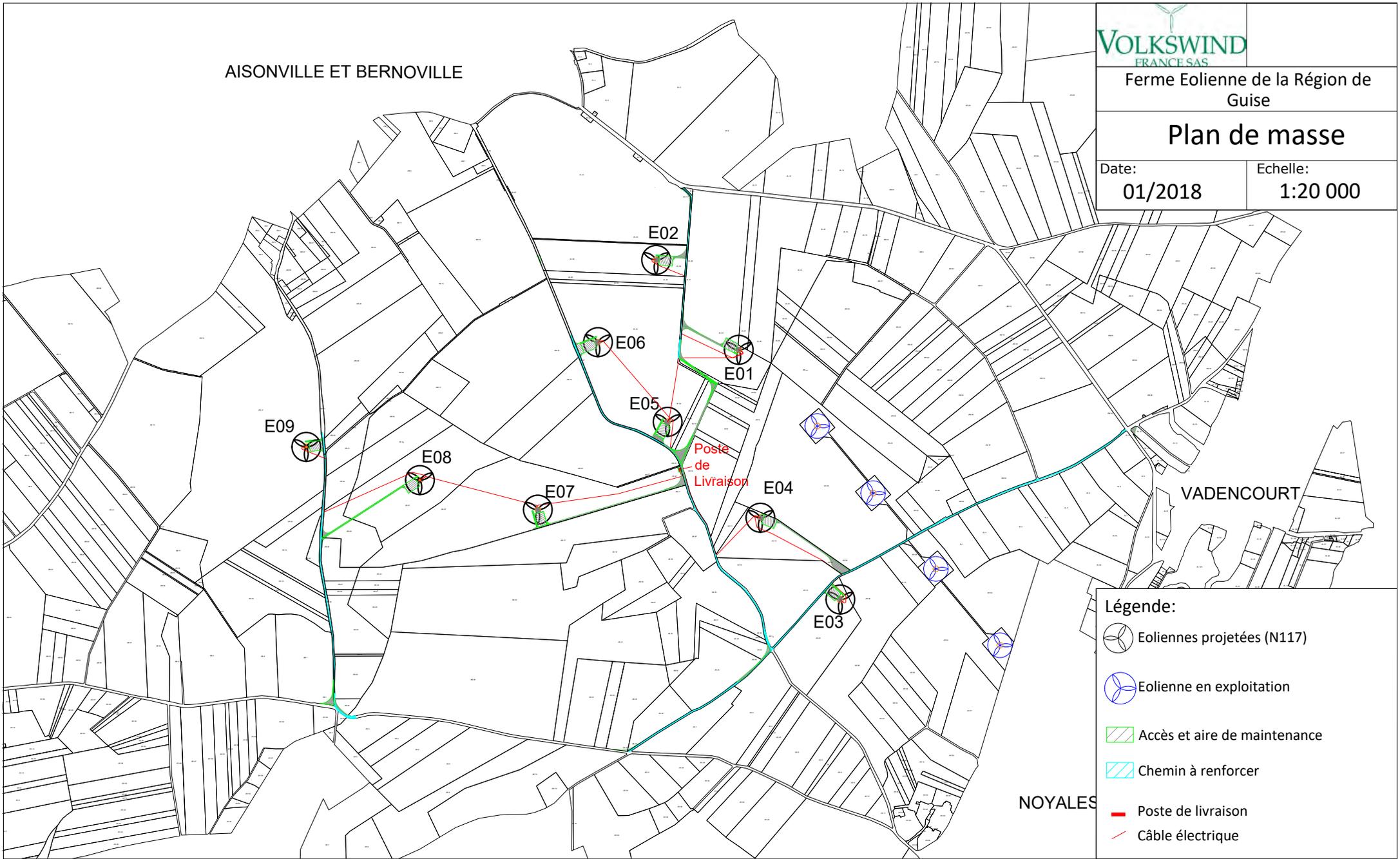


Ferme Eolienne de la Région de Guise

# Plan de masse

Date: 01/2018

Echelle: 1:20 000

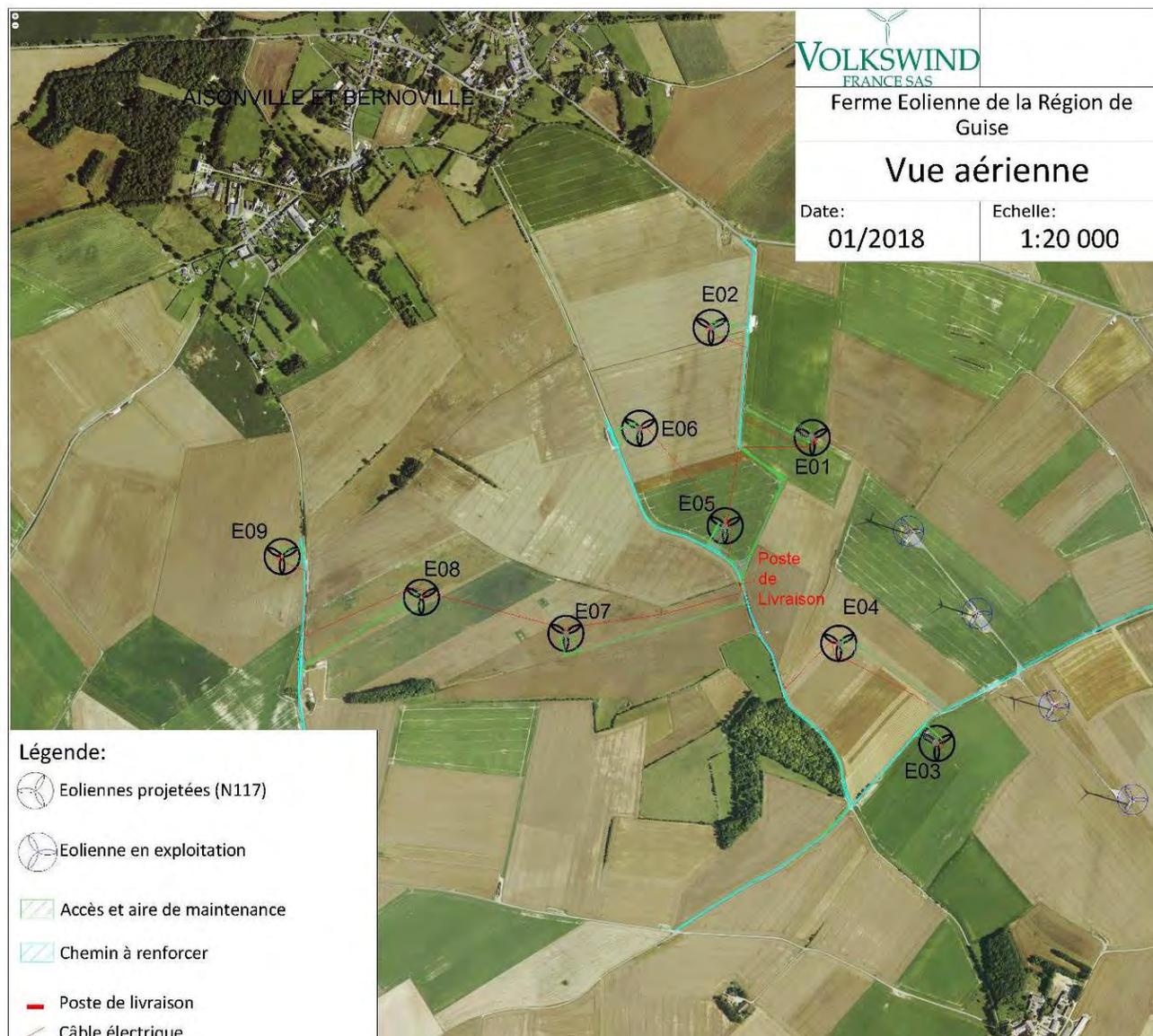


VADENCOURT

### Légende:

- Eoliennes projetées (N117)
- Eolienne en exploitation
- Accès et aire de maintenance
- Chemin à renforcer
- Poste de livraison
- Câble électrique

NOYALES



Carte 3 : Plan sur fond de vue aérienne

## **II) Plan par éolienne et données sur l'espace agricole consommé**

Les plans suivants présentent, pour chaque éolienne, les orientations des aires de maintenance et chemins d'accès avec leurs surfaces respectives.

Ils permettent d'apprécier si ces aménagements auront un impact sur les cultures.

Remarque sur l'aire de maintenance :

Les éoliennes prévues dans le cadre de ce projet sont des éoliennes NORDEX N117 – 3,6 MW de 164 m de hauteur sommitale (mât et pale à la verticale). Les spécifications techniques de ces éoliennes imposent une aire de maintenance rectangulaire.

En termes d'emprise sur les cultures, l'impact de la fondation correspond à la partie émergente du mât de l'éolienne (4 m de diamètre). Une distance de sécurité de 2 à 3 m de part et d'autre permet d'éviter que les engins ne viennent impacter l'intégrité de la fondation et de sa couche d'étanchéité (par un labour trop proche par exemple). La culture peut donc se poursuivre autour de la fondation. Ainsi, la perte de surface agricole due à la fondation est estimée à environ 80 m<sup>2</sup> par machines.

## a) Éolienne E01 (Aisonville-et-Bernoville)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZL29	80 m <sup>2</sup>	2318 m <sup>2</sup>	916 m <sup>2</sup>	648 m <sup>2</sup>	3962 m <sup>2</sup>
ZL26	Surplomb (pas de surface grevée)				
ZL27	Surplomb (pas de surface grevée)				
					3962 m <sup>2</sup>

### **Propriétaire des parcelles ZL29 :**

- Mme GOFFINET Marie-Thérèse née SOENEN,
- Adresse : 3 Rue Emile Borgne 02110 Aisonville et Bernoville
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Propriétaire de la parcelle ZL26 :**

- M. LEFEBVRE Jean-Charles
- Adresse : 26 bis rue de la Cavée 02120 Noyales
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

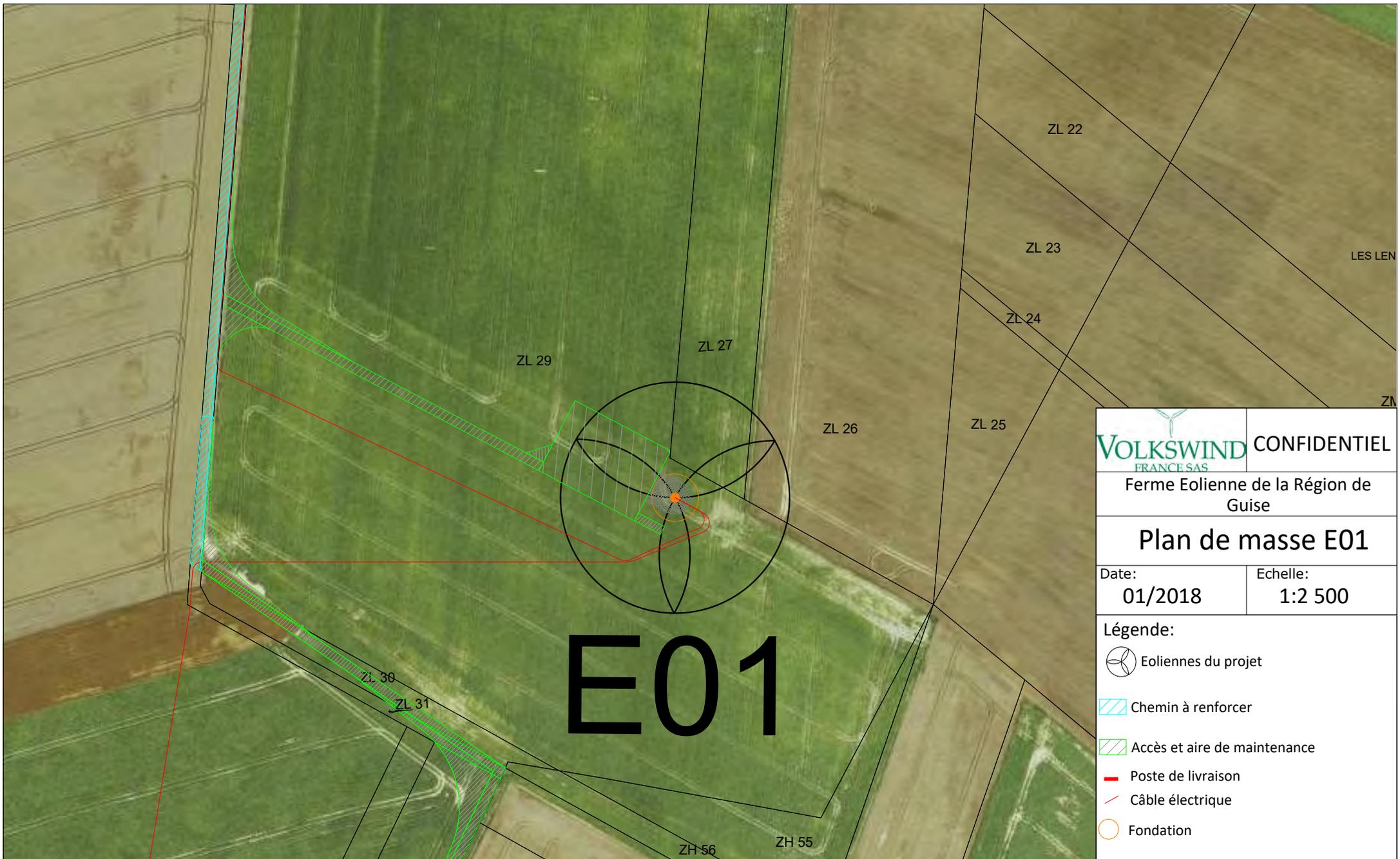
### **Propriétaire de la parcelle ZL27 :**

- M. PAGE Guy
- Adresse : 4 rue du Riez 02110 Aisonville et Bernoville
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- M. GOSSET Michelle née PAGE
- Adresse : 22 rue de la croix 28360 Fresnay le Comte
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

**Type de Culture en place :** grande culture

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E01, son aire de maintenance et les pans coupés sont placés sur la parcelle ZL29. Le chemin créé dans la parcelle ZL29 est dans le sens des cultures afin de ne pas gêner le travail du fermier. Les parcelles ZL26 et ZL27 sont concernées uniquement par le survol.



		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
<h2>Plan de masse E01</h2>		
Date:	01/2018	Echelle:
		1:2 500
<b>Légende:</b>		
	Eoliennes du projet	
	Chemin à renforcer	
	Accès et aire de maintenance	
	Poste de livraison	
	Câble électrique	
	Fondation	

## b) Éolienne E02 (Aisonville-et-Bernoville)

Plan : Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZL39	80 m <sup>2</sup>	2318 m <sup>2</sup>	265 m <sup>2</sup>	525 m <sup>2</sup>	3188 m <sup>2</sup>
ZL13	-	-	-	420 m <sup>2</sup>	420 m <sup>2</sup>
ZL112	-	-	-	55 m <sup>2</sup>	55 m <sup>2</sup>
ZL43	-	-	-	324 m <sup>2</sup>	324 m <sup>2</sup>
					3987 m <sup>2</sup>

### Propriétaire de la parcelle ZL39 :

- M et Mme MAHIEUX Frédéric et Isabelle, née BONTE
- Adresse : 9 rue Emile Borgne, 02110 Aisonville et Bernoville
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### Propriétaire de la parcelle ZL112 :

- M et Mme ROLLION Grégory et Sarah
- Adresse : 14 rue de la Vallée, 02120 VADENCOURT
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### Propriétaire de la parcelle ZL13 :

- Mme CATTEAU Bernadette
- Adresse : 1 Pont d'Iron, 02510 IRON
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- Mme CATTEAU Bertrand
- Adresse : 6 rue de Paris, 02120 VADENCOURT
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### Propriétaire de la parcelle ZL43 :

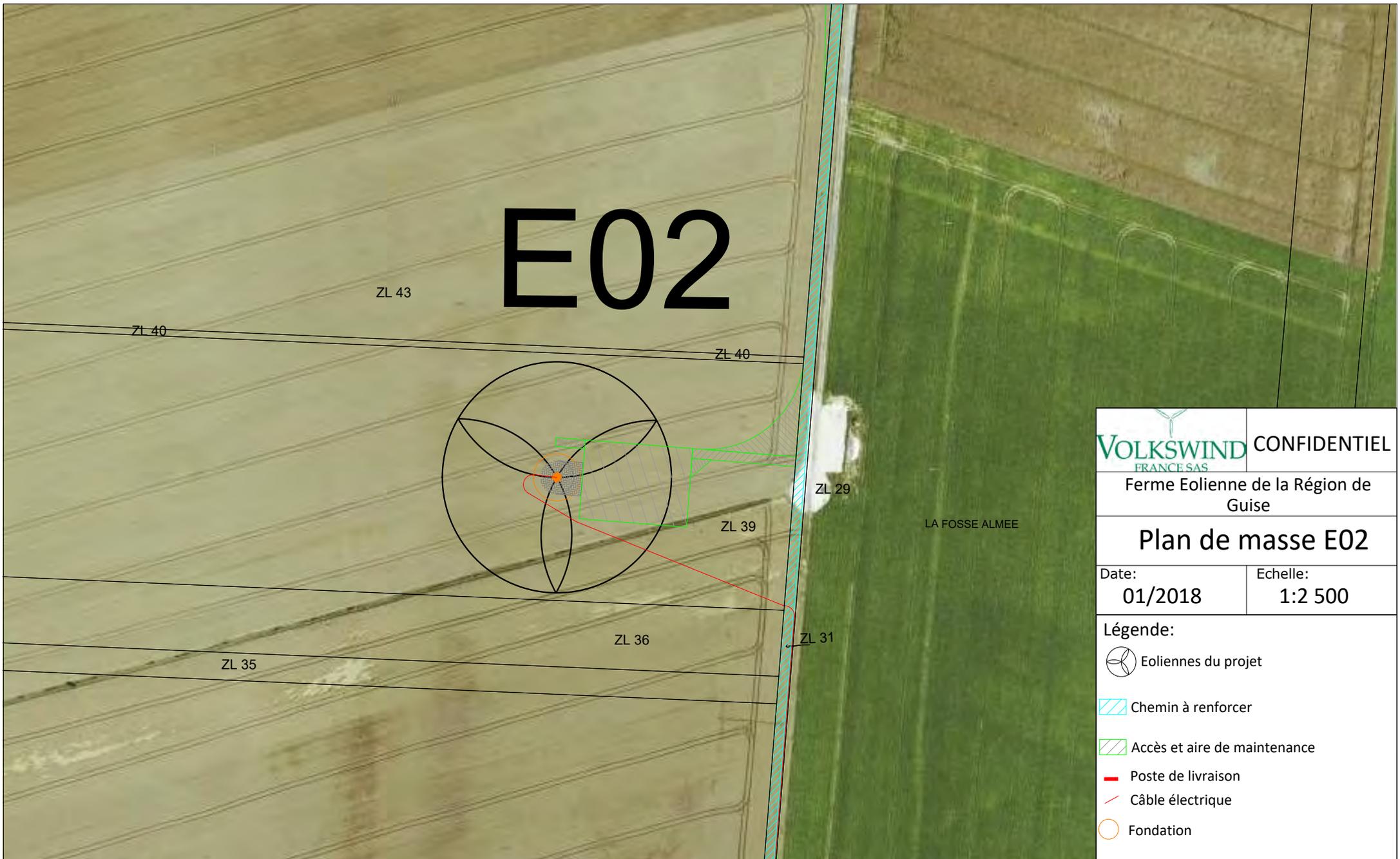
- GFA de la Place
- Adresse : 23 rue P. de Martinprey, 02110 AISONVILLE-ET-BERNOVILLE
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

Type de Culture en place : grande culture

### Commentaires :

La fondation et l'aire de maintenance de l'éolienne E02 sont situées sur la parcelle ZL39. Un pan coupé permet d'accéder à l'aire de maintenance. Des pans coupés d'accès (option) aux éoliennes E01 et E02 sont localisés en ZL13 et EL112 (cf. chapitre III) Accessibilité particulière à E01 et E02) et en ZL43.

# E02



	CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise	
<b>Plan de masse E02</b>	
Date: <b>01/2018</b>	Echelle: <b>1:2 500</b>
<b>Légende:</b>	
	Eoliennes du projet
	Chemin à renforcer
	Accès et aire de maintenance
	Poste de livraison
	Câble électrique
	Fondation

### c) Éolienne E03 (Noyales)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZH27	80 m <sup>2</sup>	2565 m <sup>2</sup>	-	-	2645 m <sup>2</sup>
ZH26	Surplomb (pas de surface grevée)				2645 m <sup>2</sup>

#### **Propriétaire de la parcelle ZH27 :**

- M. LEFEBVRE René
- Adresse : 33 rue d'Hauteville, 02120 Noyales
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

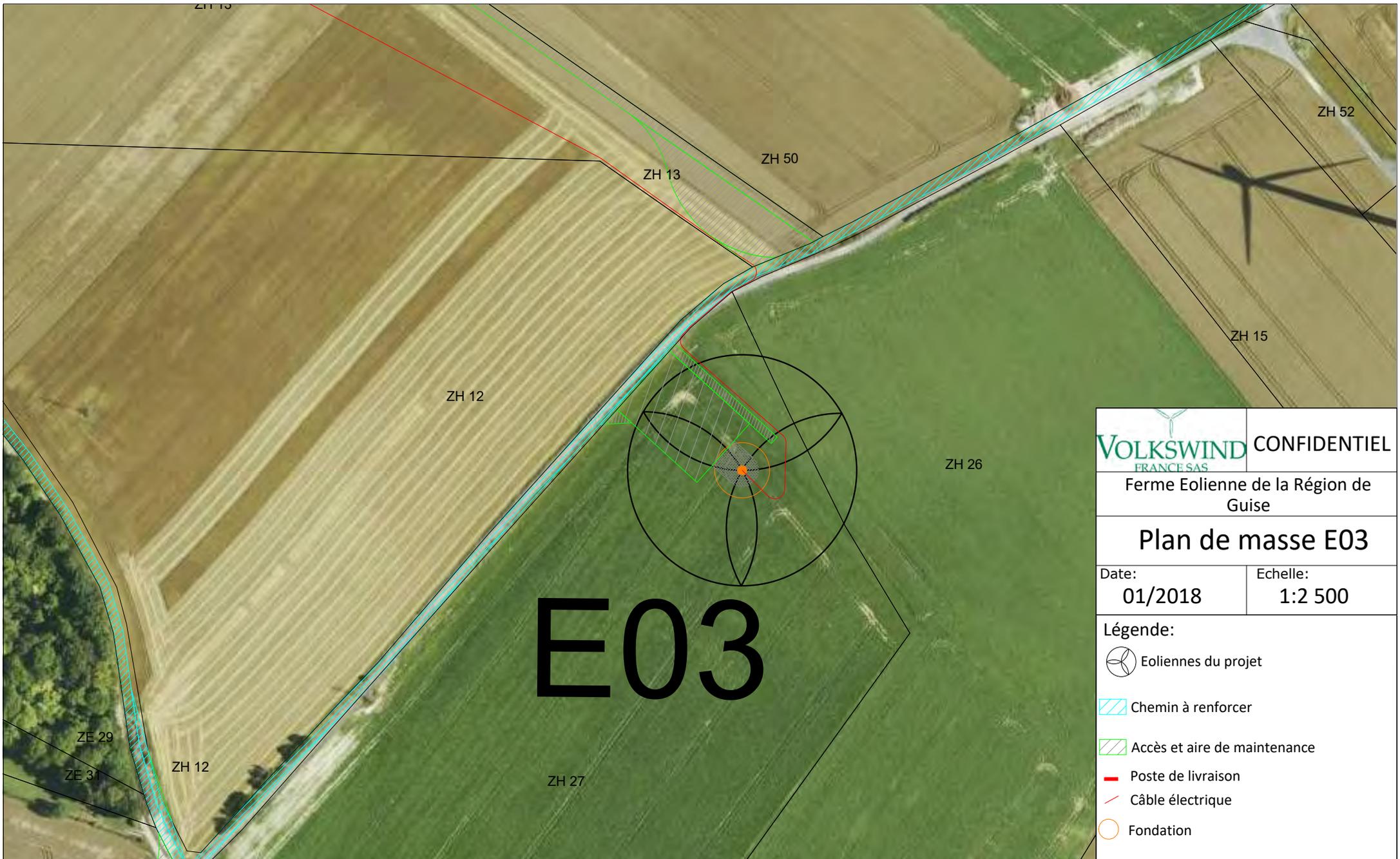
#### **Propriétaires de la parcelle ZH26 :**

- Mme GROUSELLE Suzanne née LEFEBVRE
- Adresse : 126 rue Emile Godin, 02120 Guise
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- Mme. GROUSELLE Elisabeth
- Adresse : 126 rue Emile Godin, 02120 Guise
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- Mme DRUCBERT Brigitte née GROUSELLE
- Adresse : 13 rue Maillard, 02630 Wassigny
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

**Type de Culture en place :** grande culture

#### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E03 et son aire de maintenance sont placés en bordure de la parcelle ZH27. La parcelle ZH26 est concernée uniquement par du survol.



		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
<h2 style="text-align: center;">Plan de masse E03</h2>		
Date:	01/2018	Echelle:
		1:2 500
<b>Légende:</b>		
	Eoliennes du projet	
	Chemin à renforcer	
	Accès et aire de maintenance	
	Poste de livraison	
	Câble électrique	
	Fondation	

## d) Éolienne E04 (Noyales)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZH13	80 m <sup>2</sup>	2354 m <sup>2</sup>	1798 m <sup>2</sup>	1960 m <sup>2</sup>	6192 m <sup>2</sup>
ZH50	Surplomb (pas de surface grevée)				6192 m <sup>2</sup>

### **Propriétaires de la parcelle ZH13 :**

- M. DELABY François
- Adresse : 10 rue de la cité, 02120 Proix
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Propriétaires de la parcelle ZH50 :**

- Mme MACAIGNE Altreda née HAUTECOEUR et Mme MACAIGNE Marie Pierre
- Adresse : 39 rue Charles de Gaulle, 02630 Wassigny
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

- M MOYAUX Marie-Paul née MACAIGNE
- Adresse : Résidence les Dolmens 20 allée des Fauvettes 56000 Vannes
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

- Mme MACAIGNE Pierre
- Adresse : 6 rue Fockedey, 59140 Dunkerque
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

- Mme HENRI Marie Claude née MACAIGNE
- Adresse : 65 rue de la république, 59360 Lecateau Cambrésis
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

- Mme TROCMET Marie-Béatrice née MACAIGNE
- Adresse : 8 rue Glaucarne, 02800 Vendeuil
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

- Mme MACAIGNE Philippe
- Adresse : 2 ferme de Trémart, 02120 Noyales
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E04, son aire de maintenance, le chemin d'accès et le pan coupé sont placés sur la parcelle ZH13. La parcelle ZH50 est concernée uniquement par le survol.



## e) Éolienne E05 (Aisonville-et-Bernoville)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZL34	80 m <sup>2</sup>	3327 m <sup>2</sup>	-	-	3407 m <sup>2</sup>
ZE33	-	-	-	396 m <sup>2</sup>	396 m <sup>2</sup>
					3803 m <sup>2</sup>

### **Propriétaire des parcelles ZL34 :**

- M DUFLOT Françoise née NIAY
- Adresse : 10 rue de la Poste, 02350 Gizy
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

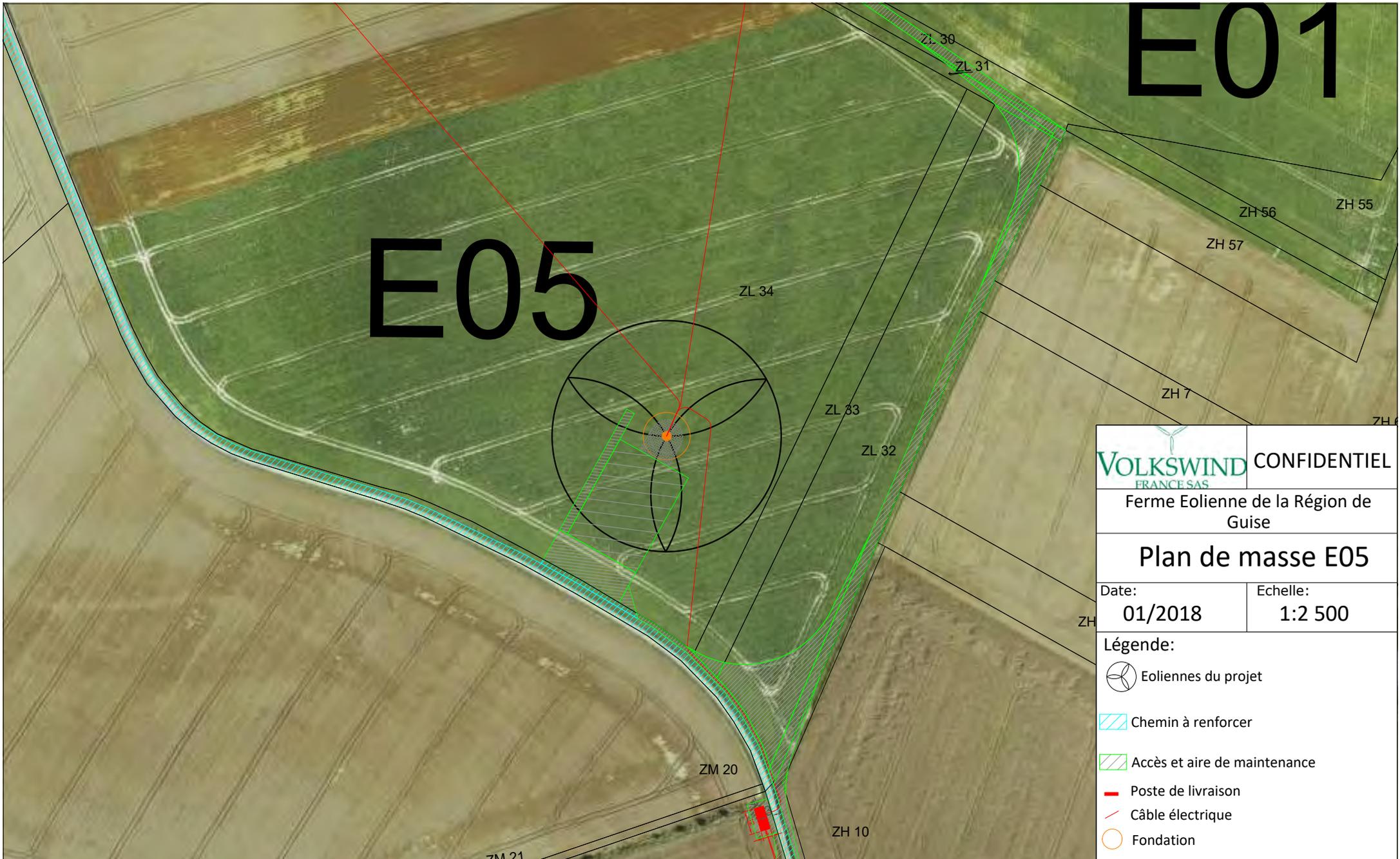
### **Propriétaire de la parcelle ZE33 :**

- GFA de la Vallette
- Adresse : 1 Ferme de Trémont, 02120 Noyales
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

**Type de Culture en place :** grande culture

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E05, son aire de maintenance et le pan coupé sont placés sur la parcelle ZL34. Un pan coupé d'accès est localisé en ZE33.



		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
<h2 style="text-align: center;">Plan de masse E05</h2>		
Date:	01/2018	Echelle:
		1:2 500
<b>Légende:</b>		
	Eoliennes du projet	
	Chemin à renforcer	
	Accès et aire de maintenance	
	Poste de livraison	
	Câble électrique	
	Fondation	

## f) Éolienne E06 (Aisonville-et-Bernoville)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZL34	80 m <sup>2</sup>	3507 m <sup>2</sup>	-	-	3587 m <sup>2</sup>
ZE32	-	-	-	361 m <sup>2</sup>	361 m <sup>2</sup>
					3948 m <sup>2</sup>

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E06, son aire de maintenance et le pan coupé sont placés sur la parcelle ZL34. Un pan coupé d'accès est localisé en ZE32.

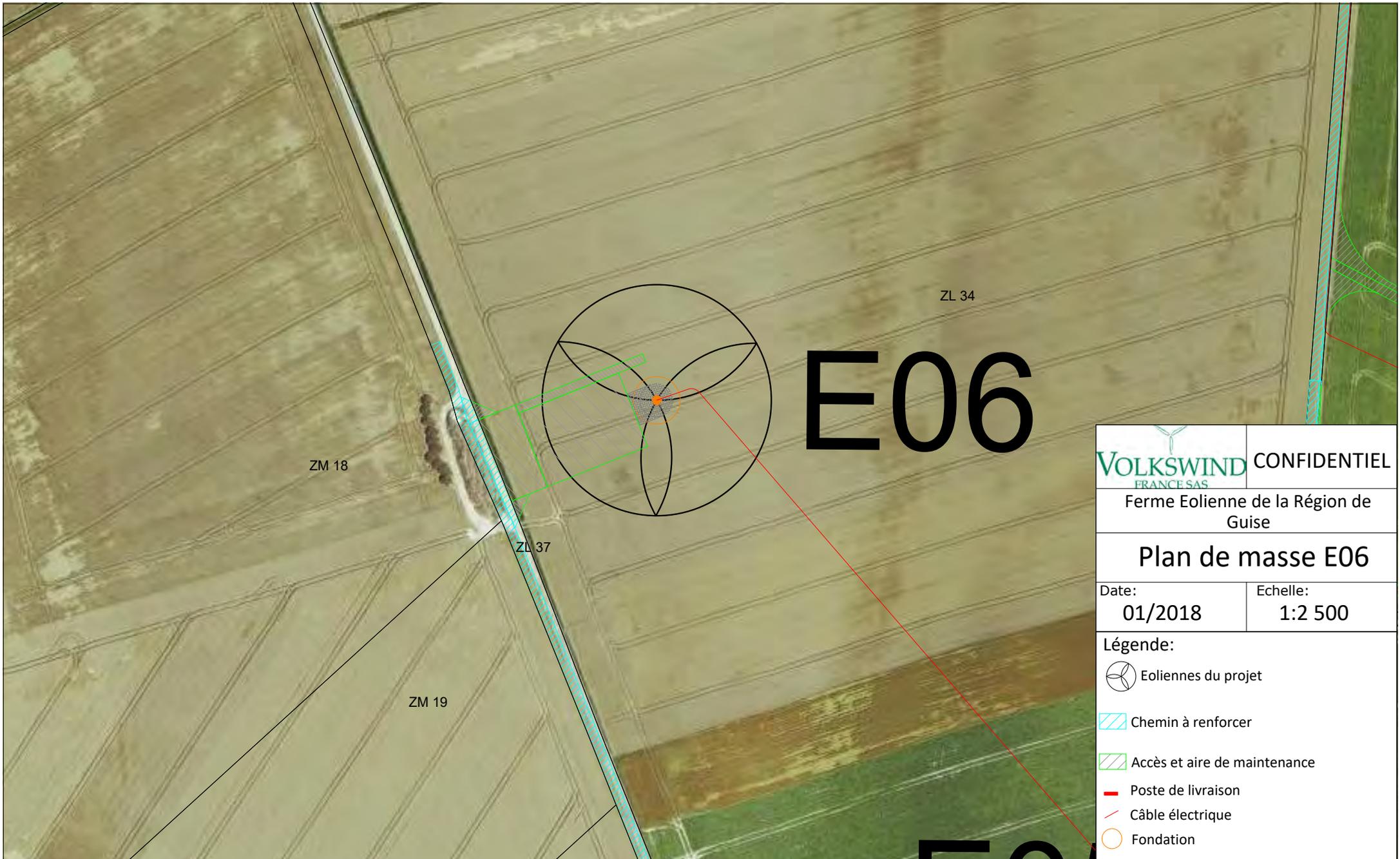
### **Propriétaire de la parcelle ZL34 :**

- M DUFLLOT Françoise née NIAY
- Adresse : 10 rue de la Poste, 02350 Gizy
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Propriétaire de la parcelle ZE32 :**

- GFA de la Vallette
- Adresse : 1 Ferme de Trémont, 02120 Noyales
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

**Type de Culture en place :** grande culture



# E06

		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
<h2>Plan de masse E06</h2>		
Date:	01/2018	Echelle:
		1:2 500
<b>Légende:</b>		
	Eoliennes du projet	
	Chemin à renforcer	
	Accès et aire de maintenance	
	Poste de livraison	
	Câble électrique	
	Fondation	

## g) Éolienne E07 (Noyales)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface PDL	Surface totale
ZE47	80 m <sup>2</sup>	2565 m <sup>2</sup>	3237 m <sup>2</sup>	912 m <sup>2</sup>	198 m <sup>2</sup>	6992 m <sup>2</sup>

### **Propriétaire des parcelles ZE47 :**

- M. et Mme GUYOT André et Marie-Paule, née LOILIER
- Adresse : 24 Rue Charles Collin, 02100 Remaucourt
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- M. GUYOT Vincent
- Adresse : 4 Boukincamp, 02110 Etaves et Bocquiaux
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

**Type de Culture en place :** grande culture

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E07, son aire de maintenance et le pan coupé sont placés sur la parcelle ZE47. Le poste de Livraison se trouve également sur cette parcelle.

# E07



		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
Plan de masse E07		
Date:	01/2018	Echelle: 1:2 500
Légende:		
	Eoliennes du projet	
	Chemin à renforcer	
	Accès et aire de maintenance	
	Poste de livraison	
	Câble électrique	
	Fondation	

## h) Éolienne E08 (Noyales)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZE41	80 m <sup>2</sup>	2318 m <sup>2</sup>	1253 m <sup>2</sup>	-	3651 m <sup>2</sup>
ZN28	-	-	24 m <sup>2</sup>	98 m <sup>2</sup>	122 m <sup>2</sup>
ZN29	-	-	700 m <sup>2</sup> -	352 m <sup>2</sup>	1052 m <sup>2</sup>
					4825 m <sup>2</sup>

### **Propriétaire de la parcelle ZE41 et ZN29 :**

- M. et Mme GUYOT André et Marie-Paule, née LOILIER
- Adresse : 24 Rue Charles Collin, 02100 Remaucourt
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- M. GUYOT Vincent
- Adresse : 4 Boukincamp, 02110 Etaves et Bocquiaux
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

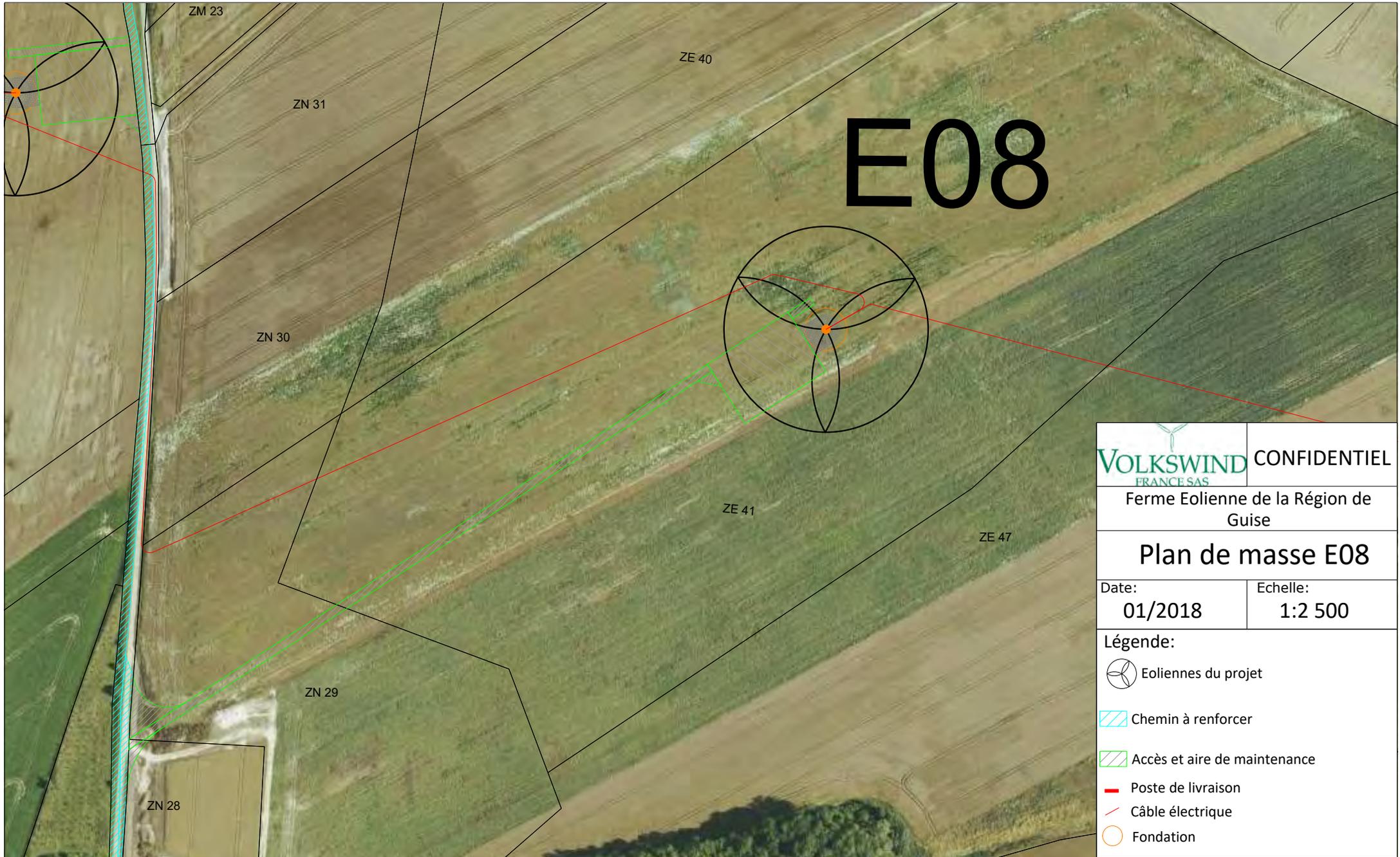
### **Propriétaire de la parcelle ZN28 :**

- M NICOLAS Olivier
- Adresse : 14 rue Pierre de Martimprey, 02110 Levergies
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

**Type de Culture en place :** grande culture

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E08, l'aire de maintenance et une partie du chemin d'accès se situent sur la parcelle ZE41. Le début du chemin se situe sur les parcelles ZN28 et ZN29.



**VOLKSWIND**  
FRANCE SAS

CONFIDENTIEL

Ferme Eolienne de la Région de Guise

**Plan de masse E08**

Date:  
**01/2018**

Echelle:  
**1:2 500**

- Légende:**
-  Eoliennes du projet
  -  Chemin à renforcer
  -  Accès et aire de maintenance
  -  Poste de livraison
  -  Câble électrique
  -  Fondation

## i) Éolienne E09 (Aisonville-et-Bernoville)

**Plan :** Voir plan ci-dessous

N° parcelle	Surface Fondation	Surface aire maintenance	Surface chemin d'accès	Surface pan coupé	Surface totale
ZN12	80 m <sup>2</sup>	2565 m <sup>2</sup>	-	-	2645 m <sup>2</sup>
ZN22	-	-	-	162 m <sup>2</sup>	162 m <sup>2</sup>
ZB1	-	-	-	1000 m <sup>2</sup>	1000 m <sup>2</sup>
					3807 m <sup>2</sup>

### **Propriétaire de la parcelle ZN12 :**

- Mme NAVILLOT Dominique née BORGNE
- Adresse : 6 place de Baimont, 18500 Mehun sur Yevre
- Nature de l'exploitation agricole : fermier
  
- Mme CLOUTEAU Virginie née NAVILLOT
- Adresse : 9 rue Madeleine Wiederkerr, 67600 Selestat
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Propriétaire de la parcelle ZN22 :**

- Mme NICOLAS Marie-Paule
- Adresse : 67 rue Ganton, 02300 CHAUNY
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Propriétaire de la parcelle ZB1 :**

- M. CAUDRON Lucien
- Mme CAUDRON Janine
- Adresse : Domaine de Montine, 40210 SOLFERINO
- Nature de l'exploitation agricole : fermier

### **Type de Culture en place :** grande culture

### **Commentaires :**

La fondation de l'éolienne E09, son aire de maintenance, le chemin d'accès et le pan coupé sont placés sur la parcelle ZN12. Des pans d'accès aux éoliennes E08 et E09 sont localisés en ZN22 et ZB1.

ZN 12

# E09

ZM 29

ZM 25  
ZM 24

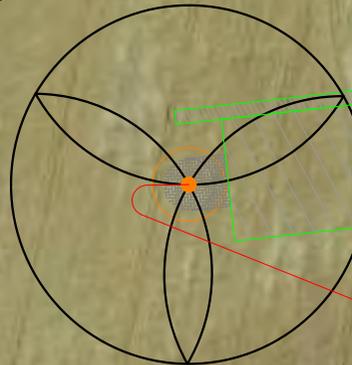
ZE 39

ZM 22

ZM 23

ZE 40

ZN 31



ZN 30

	<b>CONFIDENTIEL</b>
Ferme Eolienne de la Région de Guise	
<b>Plan de masse E09</b>	
Date: <b>01/2018</b>	Echelle: <b>1:2 500</b>
<b>Légende:</b>	
	Eoliennes du projet
	Chemin à renforcer
	Accès et aire de maintenance
	Poste de livraison
	Câble électrique
	Fondation

### III) Accessibilité particulière à E01 et E02

Dans la demande de complément en date du 21 avril 2017 réalisée par les services instructeurs, la question de la desserte des éoliennes E01 et E02 est soulevée. En effet, le projet prévoit le passage des convois par le « Chemin rural de Noyales à Longchamp » (dénommée option 2 sur les plans) reliant la RD 67 à la RD 960 et RD 66. Des plans (pages suivantes) montrent ces différents éléments.

Selon le retour du Conseil Départemental, « l'emprunt de ce chemin ne semble pas être l'itinéraire le plus adapté : la présence de bâti existant au niveau de son intersection avec les RD 960 et RD 66 risque de poser des difficultés pour le passage des convois exceptionnels. Il conviendrait que le pétitionnaire privilégie un passage, via la RD 67, par les chemins utilisés lors de la réalisation des éoliennes existantes. » (p. 14 de la demande de complément).

Le bâti est localisé de part et d'autre du chemin rural à l'arrivée au croisement avec la RD 960 : côté sud un hangar, côté nord une habitation de ferme. Aucun bâti n'est situé du côté de la RD 66.

Les limitations cadastrales montrent une largeur suffisante permettant le renforcement du chemin sans impacté le bâti déjà présent.

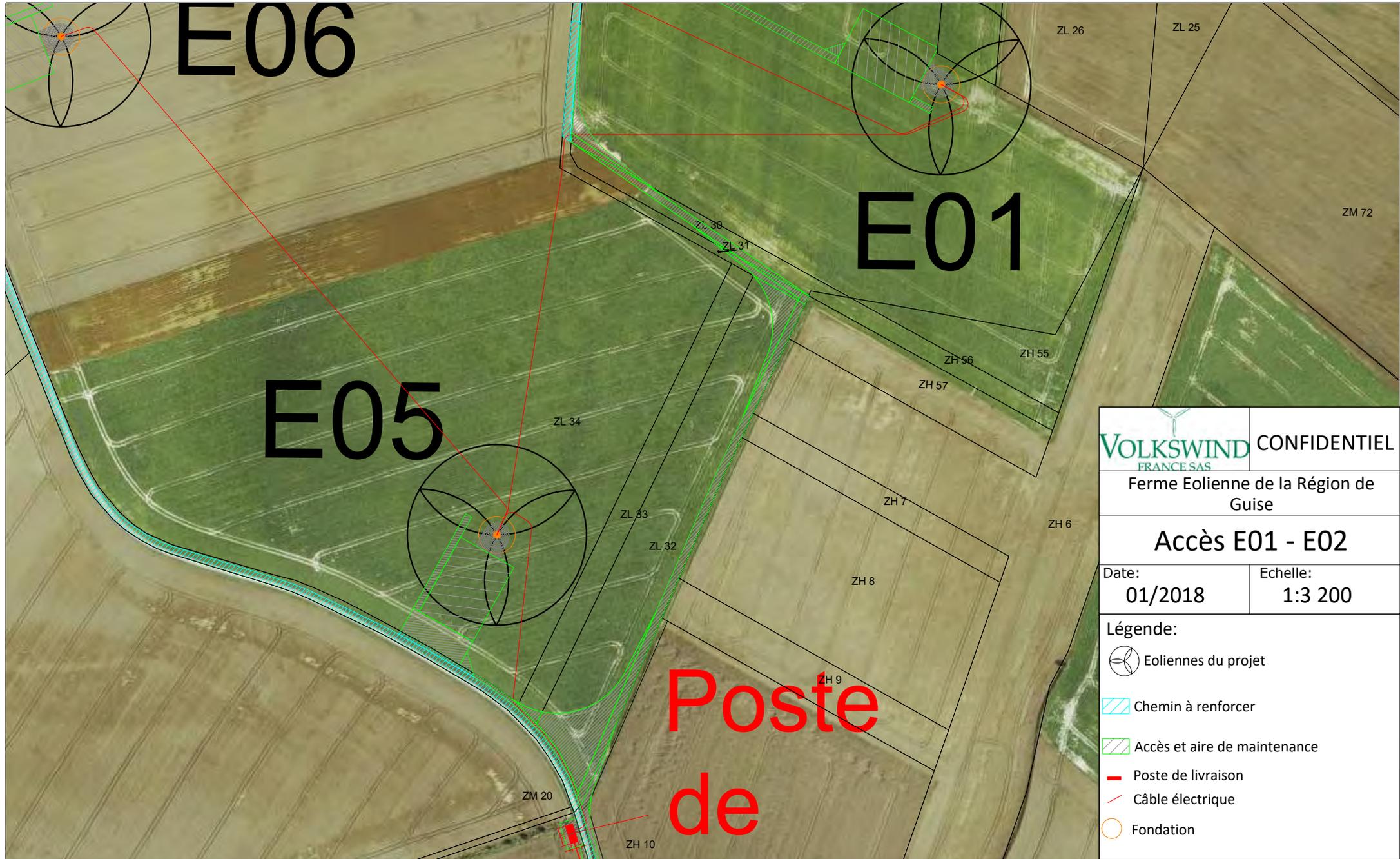
La hauteur des convois est d'au maximum 6 m. Une sur-largeur (au croisement) du chemin permet un éloignement à l'habitation et au hangar. Ainsi, aucun obstacle rédhibitoire n'est identifié.

Un pan coupé (475 m<sup>2</sup>) est nécessaire aux convois pour tourner depuis la RD 66. Un pan coupé sera réalisé au nord du chemin d'exploitation (d'accès à E01 et E02) d'une surface de 324 m<sup>2</sup>. Ceux-ci sont pris en compte dans le présent calcul de la consommation agricole.

Comme demandé par l'administration, la Ferme éolienne réfléchit à une autre solution (dénommée option 1 sur les plans) basée sur les voies existantes et la création d'un chemin entre l'éolienne E05 et E01. Cet accès nécessitera la création d'un chemin et de pans coupés associés de 5 750 m<sup>2</sup> répartie sur une dizaine de parcelle sur les deux communes. Le chemin présenté est une orientation de tracé maximalisée en consommation de surface. Le chemin final est en cours d'échange avec les propriétaires et exploitants afin d'aboutir à un accord.

Une étude d'accès sera réalisée au moment de la construction par des experts afin de valider l'option la plus pertinente. Pour tout aménagement en lien avec les routes départementales, une permission de voirie sera demandée. Un état des lieux de toutes les voiries empruntées sera réalisé avant les travaux.

Le passage par le chemin rural de Noyales à Longchamp reste privilégié en attente de l'acceptation foncière de l'autre option. Une seule option sera retenue au moment de la construction.



E06

E01

E05

Poste  
de

		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
<h3>Accès E01 - E02</h3>		
Date:	01/2018	Echelle:
		1:3 200
<b>Légende:</b>		
	Eoliennes du projet	
	Chemin à renforcer	
	Accès et aire de maintenance	
	Poste de livraison	
	Câble électrique	
	Fondation	



		CONFIDENTIEL
Ferme Eolienne de la Région de Guise		
<b>Accès E01 - E02 (solution 2)</b>		
Date:	01/2018	Echelle: 1:1 000
<b>Légende:</b>		
 Eoliennes du projet		
 Chemin à renforcer		
 Accès et aire de maintenance		
 Poste de livraison		
 Câble électrique		
 Fondation		

AISONVILLE ET BERNOVILLE

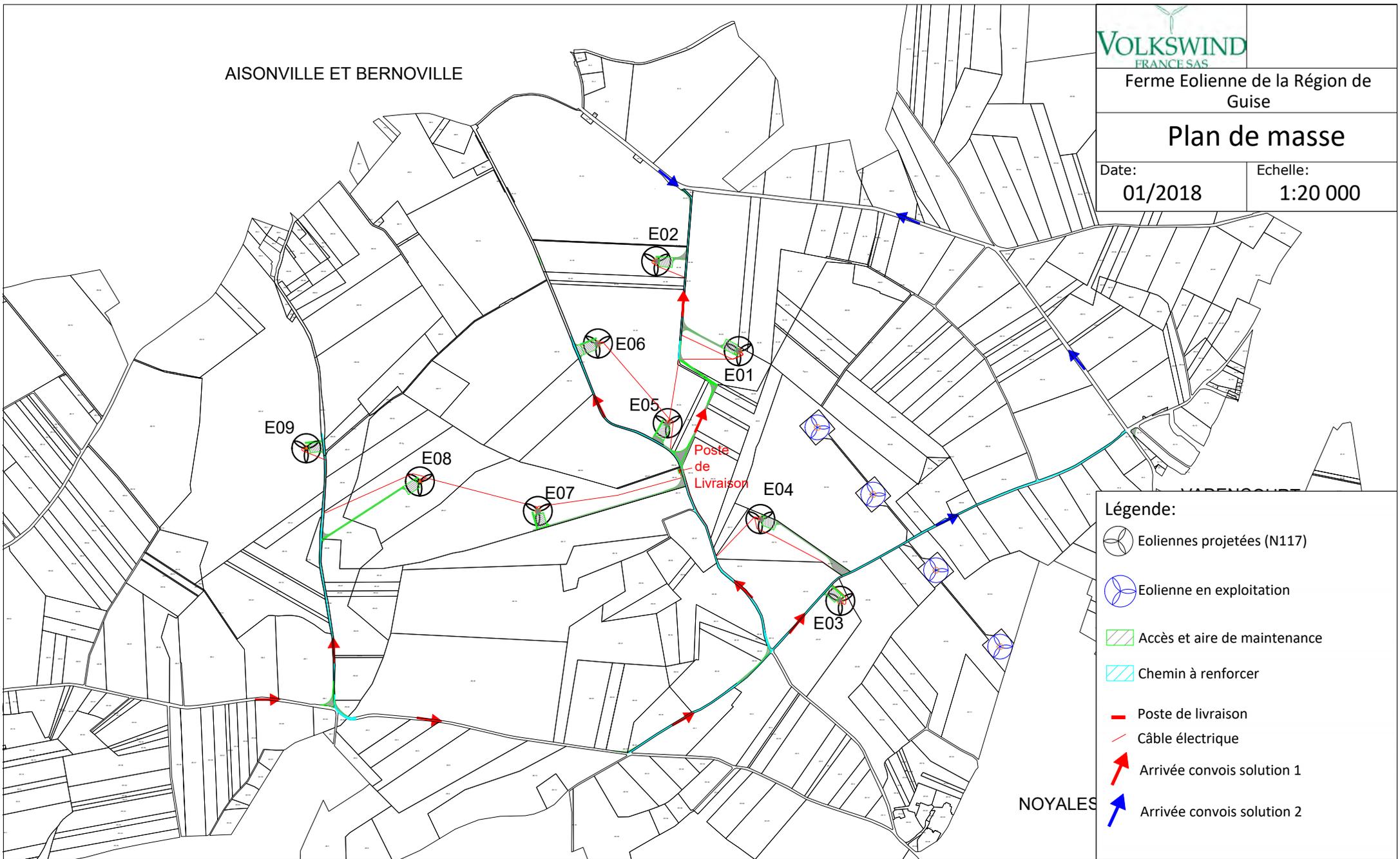


Ferme Eolienne de la Région de Guise

# Plan de masse

Date:  
01/2018

Echelle:  
1:20 000



### Légende:

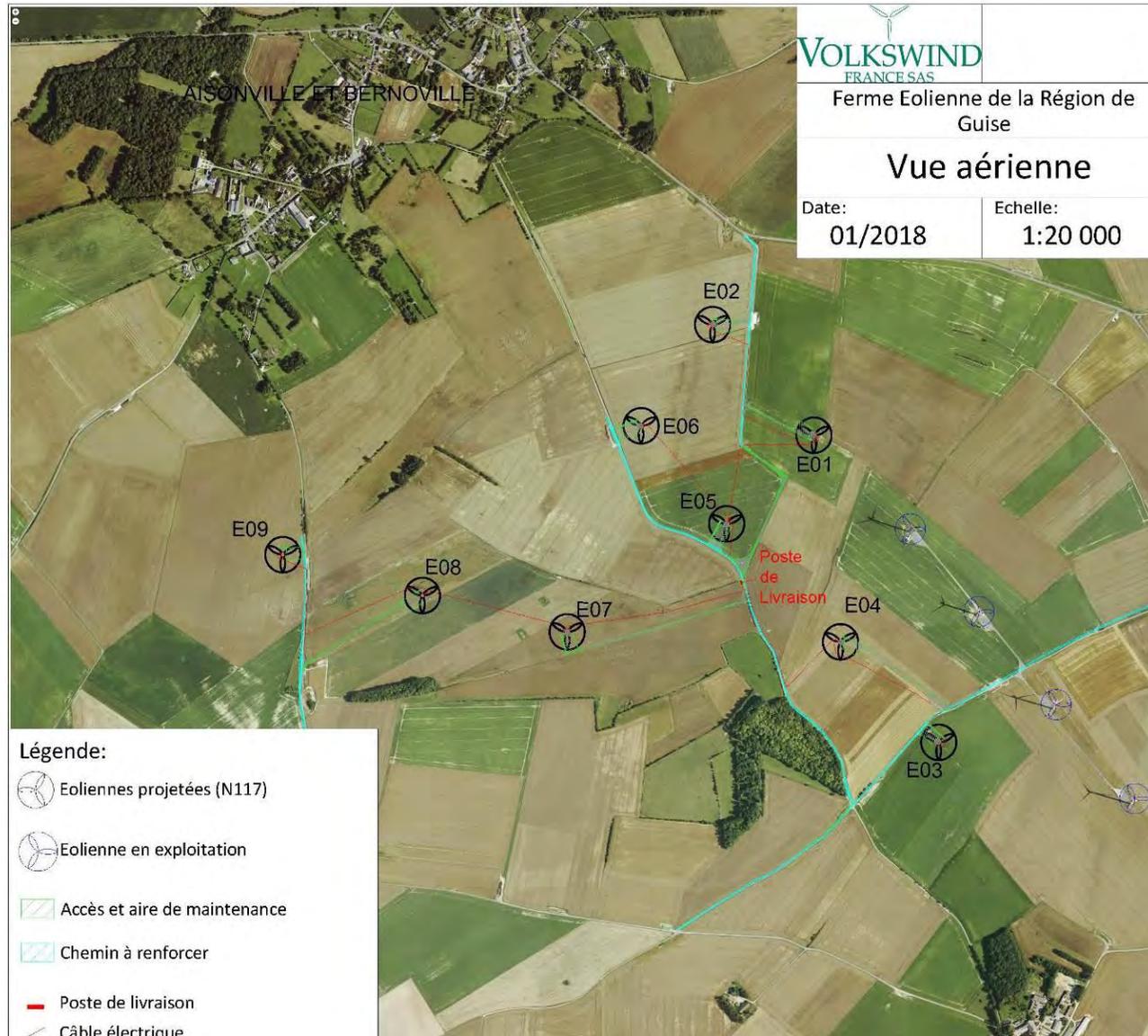
- Eoliennes projetées (N117)
- Eolienne en exploitation
- Accès et aire de maintenance
- Chemin à renforcer
- Poste de livraison
- Câble électrique
- Arrivée convois solution 1
- Arrivée convois solution 2

NOYALES

## **IV) Accessibilité des parcelles**

Le site du projet est desservi par les routes départementales RD 960 RD 68, RD 66 et RD 67. Les éoliennes E01, E02, E04, E07 et E08 nécessiteront la création de 1 603 m linéaire de chemins (hors pans coupés) afin d'accéder aux plateformes de montage représentant 8 015 m<sup>2</sup>. Si l'option du chemin entre E05 et E01 est mise en place, cet aménagement sera de 547 m linéaire donc 2 735 m<sup>2</sup>.

Pour les éoliennes restantes, 6 140 m linéaire de chemins existants seront renforcés (30 700 m<sup>2</sup>).



Carte 16 : Localisation des chemins à renforcer et à créer

## V) Bilan sur la consommation de l'espace agricole sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville (02) – option 1

Le projet éolien compte 9 éoliennes réparties sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville. De façon à estimer la perte globale de surface agricole de l'option 1, le tableau ci-dessous reprend les différentes surfaces consommées par le projet :

Localisation	Eolienne	Surface grevée totale
Aisonville-et-Bernoville	E01	0ha 39a 62ca
Aisonville-et-Bernoville	E02	0ha 31a 88ca
Noyales	E03	0ha 26a 45ca
Noyales	E04	0ha 61a 92ca
Aisonville-et-Bernoville	E05	0ha 38a 03ca
Aisonville-et-Bernoville	E06	0ha 39a 48ca
Noyales	E07	0ha 69a 92ca
Noyales	E08	0ha 48a 25ca
Aisonville-et-Bernoville	E09	0ha 38a 07ca
Noyales – Option 1	Total	0ha 28a 75ca
Aisonville-et-Bernoville – Option 1	Total	0ha 28a 75ca
<b>Noyales</b>	<b>Total</b>	<b>2ha 35a 29ca</b>
<b>Aisonville-et-Bernoville</b>	<b>Total</b>	<b>2ha 15a 83ca</b>

Tableau 1 : Récapitulatif des surfaces grevées par le projet – Option 1

Les contextes foncier, technique et écologique, le relief du terrain, les accords avec les exploitants et les spécifications techniques du constructeur des éoliennes ont conduits à cette implantation finale. Le projet éolien représente une perte de surface agricole estimée à 5 012 m<sup>2</sup>/éolienne.

## VI) Bilan sur la consommation de l'espace agricole sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville (02) – option 2

De façon à estimer la perte globale de surface agricole de l'option 2, le tableau ci-dessous reprend les différentes surfaces consommées par le projet :

Localisation	Eolienne	Surface grevée totale
Aisonville-et-Bernoville	E01	0ha 39a 62ca
Aisonville-et-Bernoville	E02	0ha 39a 87ca
Noyales	E03	0ha 26a 45ca
Noyales	E04	0ha 61a 92ca
Aisonville-et-Bernoville	E05	0ha 38a 03ca
Aisonville-et-Bernoville	E06	0ha 39a 48ca
Noyales	E07	0ha 69a 92ca
Noyales	E08	0ha 48a 25ca
Aisonville-et-Bernoville	E09	0ha 38a 07ca
<b>Noyales</b>	<b>Total</b>	<b>2ha 06a 54ca</b>
<b>Aisonville-et-Bernoville</b>	<b>Total</b>	<b>1ha 95a 07ca</b>

Tableau 2 : Récapitulatif des surfaces grevées par le projet – Option 2

Le projet éolien représente une perte de surface agricole estimée à 4 462 m<sup>2</sup>/éolienne.

## VII) Conclusion

La surface agricole utilisée (SAU - *source : Agreste ; recensement agricole 2010*) sur les communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville est reprise dans les tableaux ci-dessous et comparée au total des surfaces grevées par le projet sur les communes.

Option 1 – cas de consommation maximale :

	Noyales	Aisonville-et-Bernoville
<b>SAU avant-projet (ha)</b>	677	775
<b>Surface grevée par le projet (ha)</b>	2,35	2,16
<b>% de la SAU grevée par le projet</b>	0,35%	0,28%
<b>SAU après projet (ha)</b>	674,65	772,84

Tableau 3 : Calcul de la surface agricole utile après implantation des éoliennes – Option 1

Option 2 :

	Noyales	Aisonville-et-Bernoville
<b>SAU avant-projet (ha)</b>	677	775
<b>Surface grevée par le projet (ha)</b>	2,07	1,96
<b>% de la SAU grevée par le projet</b>	0,31%	0,25%
<b>SAU après projet (ha)</b>	674,93	773,04

Tableau 4 : Calcul de la surface agricole utile après implantation des éoliennes – Option 2

Force est de constater que, pour les deux scénarios, les SAU des communes de Noyales et Aisonville-et-Bernoville (02) ne seront que très peu impactées par le projet éolien de la Ferme éolienne de la Région de Guise.